|  |
| --- |
| **Annexe 8 : Moyens humains** |

Le présent document précise les moyens humains mis en œuvre pour le lot plomberie, conformément aux obligations de résultats et de moyens définis dans le marché public.

Le titulaire devra garantir :

* La continuité de service sur l’ensemble des installations.
* La sécurité des usagers et des équipements techniques.
* La performance optimale des systèmes, conformément aux engagements contractuels.

**Responsable de contrat**

Missions principales :

* Assurer la gestion technique, administrative et financière du lot plomberie.
* Veiller au respect des engagements contractuels : qualité, délais, coûts.
* Représenter l’entreprise auprès du maître d’ouvrage.

Compétences requises :

* Diplôme d’ingénieur (BAC+5) en génie climatique ou maintenance des systèmes.
* Expérience de 8 à 10 ans dans la gestion de contrats complexes.

**Assistant(e) administratif(ve)**

Missions principales :

* Gérer les tâches administratives liées au contrat : factures, gestion documentaire.
* Assurer le soutien logistique à la planification et au suivi des interventions.

Compétences requises :

* Bac+2 en gestion administrative.
* Minimum 2 ans d’expérience.

**Responsable méthode**

Missions principales :

* Élaborer et superviser les plans de maintenance préventive et corrective des installations de plomberie.
* Assurer la conformité réglementaire (contrôles périodiques, suivi des commissions de sécurité).
* Gérer les outils de GMAO et de supervision technique.

Compétences requises :

* BAC+3 à BAC+5 en maintenance des systèmes ou génie climatique.
* Minimum 5 ans d’expérience.

**Chef d’équipe d’exploitation – Zone 1 (sanitaires publics / ECS / douches)**

Missions principales :

* Encadrer les techniciens de zone.
* Suivre les interventions de maintenance préventive et corrective.

Compétences requises :

* BTS ou DUT en génie climatique ou sanitaire.
* Minimum 5 ans d’expérience en supervision.

**Chef d’équipe d’exploitation – Zone 2 (pompes de relevage / protection incendie)**

Missions principales :

* Encadrer les techniciens de zone.
* Suivre les interventions de maintenance préventive et corrective.

Compétences requises :

* BTS ou DUT en génie climatique ou sanitaire.
* Minimum 5 ans d’expérience en supervision.

**Équipe d’exploitation – Zone 1**

Missions principales :

* Réaliser les inspections visuelles, le nettoyage et l’entretien des installations.
* Effectuer les réglages simples et remplacements de consommables (robinets, joints, chasses d’eau).

Compétences requises :

* Bac Pro ou BTS en maintenance des installations sanitaires.
* Habilitation électrique H0 B0 pour les interventions en sécurité.

**Équipe d’exploitation – Zone 2**

Missions principales :

* Assurer la maintenance des relevages, vannes et réseaux de protection incendie (partie plomberie).
* Assurer la maintenance préventive et corrective des installations hydrauliques.

Compétences requises :

* Bac Pro ou BTS en plomberie ou maintenance des systèmes sanitaires.
* Habilitation électrique H0 B0 pour les interventions en sécurité.

**Équipe exploitation / mise au point**

Missions principales :

* Réaliser la mise au point des installations : équilibrage des réseaux, vérification des débits, réglages des équipements hydrauliques.
* Assurer la mise à jour des données techniques (DEX, schémas de réseaux).

Compétences requises :

* Bac Pro ou BTS en plomberie ou maintenance des installations sanitaires.
* Minimum 3 ans d’expérience en mise au point d’installations de plomberie complexes.

**2. Niveaux de maintenance selon NF EN 13306**

* Niveau 1 : Inspection visuelle, nettoyage, remplacement de filtres ou consommables (Techniciens polyvalents).
* Niveau 2 : Réglages simples, contrôles électriques, diagnostics initiaux (Techniciens polyvalents et spécialisés).
* Niveau 3 : Diagnostics complexes, maintenance approfondie des équipements critiques (Techniciens spécialisés, électromécaniciens).
* Niveau 4 : Réparations légères, remplacement d’actionneurs, correction de dysfonctionnements signalés par la GTC (Techniciens spécialisés et chefs d’équipe).

**3. Gestion des absences et règles de remplacement du personnel**

3.1. Principe de continuité du service

Le titulaire doit garantir la continuité de service en toutes circonstances, en maintenant les effectifs prévus en équivalents temps plein (ETP).

3.2. Règles de remplacement

* Absences prévues : planification obligatoire un mois à l’avance.
* Absences imprévues : remplacement sous 48 h pour l’ensemble des profils.

3.3. Contrôle et pénalités

Une pénalité de 100 €/jour/ETP manquant sera appliquée en cas de non-remplacement ou de remplacement non qualifié.

**Conclusion :**

L’ensemble de ces moyens humains et des compétences associées garantit la conformité aux exigences techniques, la continuité de service, et la sécurité des usagers, conformément aux clauses contractuelles.